

Les avantages du classement en étoile(s)

1. Une visite de contrôle volontaire valable 5 ans
2. Un classement de 1* à 5 * reconnu par le grand public
(Le système de classification en étoile(s) est un repère qualitatif important des clientèles françaises et internationales)
3. Un gage de qualité
4. Un abattement fiscal de 71% (sous statut micro-BIC)
5. La promotion par les offices de tourisme / le pôle touristique (cf. conditions internes à chaque structure) pour les hébergements dont la qualité a été vérifiée.
Une promotion et une commercialisation plus efficaces sur les brochures hébergements et les sites internet des Offices de Tourisme auxquels vous adhérez. (cf conditions internes à chaque structure).
6. Un gain de visibilité supplémentaire en étant partenaire de votre office de tourisme
(www.vendee-tourisme.com, www.enpaysdelaloire.com)
7. Une valorisation du meublé de tourisme grâce à son panonceau (*après conventionnement*)
8. La possibilité d'accepter les chèques vacances émis par l'ANCV (*non obligatoire ; payant*)

Le coût de l'audit de classement en 2021

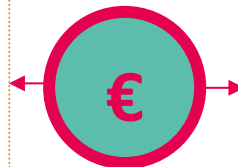
VISITE (*)

Studio : 130 € nets de TVA
2/3 pièces : 150 € nets de TVA
4 pièces et + : 170 € nets de TVA

Remise de :

- 5 % pour 2 meublés
- 10 % pour 3 meublés

(*) Que le classement ait abouti ou non



FRAIS DÉPLACEMENT PLAFONNÉS

50 €

(Traversée Île d'Yeu en sus)

Prix susceptibles d'être réduits en fonction du nombre de visites